

1, avenue de Saint-Jérôme  
13388 MARSEILLE cedex 13

tél. 04.91.66.22.75  
fax 04.91.66.62.46

lycee.sevigne13@wanadoo.fr  
college.sevigne13@wanadoo.fr  
ecole.sevigne13@wanadoo.fr

Site: www.sevigne-db13.com

# SÉVIGNÉ

École-Collège-Lycée catholiques

*Établissement  
catholique sous  
contrat  
d'association avec  
l'État*

## PRÉSENTATION GÉNÉRALE ET MODALITÉS D'INSCRIPTION

ANNÉE SCOLAIRE 2018/2019

### "TRAVAILLE ET SOIS JOYEUX"

à la suite de DON BOSCO et Marie-Dominique MAZZARELLO

« SÉVIGNÉ », comme établissement catholique d'enseignement, est lieu d'évangélisation. L'annonce de la foi est notre première mission, et nous avons la responsabilité de proposer le message évangélique à tous les élèves, dans le respect de la liberté de conscience et religieuse de chacun. Chaque enfant doit être aidé à grandir en humanité, dans la confiance, l'espérance et l'amour de son prochain.

L'approche salésienne de la Pastorale est un tout, porté par tous. Notre projet éducatif pastoral met en avant le « vivre ensemble » avec les jeunes. Et cette présence privilégie l'Espérance dans un climat de fête.

Dans l'esprit de Don Bosco, éduquer, enseigner et évangéliser se conjuguent en un seul acte : « **évangéliser en éduquant, et éduquer en évangélisant** ». L'évangélisation passe à travers la vie quotidienne (esprit de famille, sens de la fête, simplicité des rapports), les valeurs vécues et proposées par les adultes, les témoignages de foi, de vie et les échanges.

Les Chefs d'Établissement sont garants de l'existence d'une Communauté Chrétienne formée d'élèves, de professeurs, d'éducateurs, de catéchistes et de parents. Cette communauté chrétienne est au service de tous les enfants, jeunes et adultes de Sévigné. En école et au collège, les élèves suivent obligatoirement un parcours d'éveil à la foi et de catéchèse jusqu'en 5<sup>ème</sup> et des « temps de réflexion » en 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> une fois par mois. En lycée, pour les secondes et premières, les animatrices rencontrent les élèves tous les 15 jours par demi-classe sur des thèmes proches des préoccupations des jeunes éclairés par la Parole de Dieu. En terminale, des temps de réflexion sont proposés dans l'année. Des propositions d'engagement leur sont soumises.

Des parcours d'initiation aux sacrements (baptême, première communion, confirmation) sont également proposés en lien avec les paroisses du secteur. Ainsi, il est important que les parents en parlent dès leur première rencontre avec le Chef d'Établissement (premier ou second degré).

Notre maison salésienne est une « Maison » qui accueille, une « École » qui prépare à la vie par son enseignement et le sens donné aux réflexions et animations proposées, une « Paroisse » qui éveille à la foi et qui accompagne le croyant en chemin et aussi une « Cour de récréation » pour se rencontrer en amis et vivre dans la joie.

## ◆ I - CLASSES ASSURÉES PAR L'ÉTABLISSEMENT :

- **MATERNELLES** : petite section (3 ans), moyenne section (4 ans) et grande section (5 ans).
- **ÉLÉMENTAIRE** : du Cours Préparatoire au Cours Moyen deuxième année et ULIS\* École de type I.
- **COLLÈGE** : classes de 6<sup>ème</sup> à 3<sup>ème</sup> et ULIS Collège de type I.
- **LYCÉE d'enseignement général** : classes de Seconde à Terminale (ES-L-S)

## ◆ II - RÉGIMES POSSIBLES :

- Externat
- Demi-pension (2, 3 ou 4 jours hebdomadaires fixés au choix).
- Repas occasionnel au ticket.

## ◆ III - HORAIRES :

MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRE	
lundi, mardi, jeudi, vendredi <sup>(1)</sup>	
<b>Maternelles</b>	accueil de 7h45 à 8h45 et de 13h15 à 13h30. sortie de 11h30 à 11h45 et de 16h15 à 16h45 ( <i>garderie jusqu'à 18h</i> )
<b>Élémentaire</b>	accueil de 7h45 à 8h30 et de 13h15 à 13h30. sorties échelonnées de 11h35 à 11h45
<b>ULIS École</b>	sorties échelonnées de 16h20 à 16h30 ( <i>étude jusqu'à 18h</i> ).

<sup>(1)</sup> l'aide personnalisée est placée certains soirs jusqu'à 17h30 ou sur la pause méridienne

SECONDAIRE (ouverture des portes à 7h30)	
<b>Collège</b>	lundi, mardi, mercredi matin, jeudi, vendredi
<b>Lycée</b>	lundi, mardi, mercredi ( <i>devoirs sur table 13h30-15h30 en 2<sup>nde</sup></i> ), jeudi, vendredi, samedi matin ( <i>devoirs sur table en 1<sup>ère</sup> et T<sup>e</sup></i> )
Début des cours : 8h05 – sortie 17h00 ( <i>horaire moyen</i> )	
<b>ULIS Collège</b>	lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h à 12h et de 13h45 à 16h

## ◆ IV - LANGUES VIVANTES POSSIBLES :

Pour tout l'établissement la première langue vivante étudiée est l'anglais.

- **Pour le cycle I** : Imprégnation à la langue anglaise avec l'enseignant(e).
- **À partir du CP** : 1h d'anglais par semaine par l'enseignant(e).
- **À partir de la 6<sup>ème</sup>** : une classe bilingue « anglais/allemand », cinq classes « anglais »
- **À partir de la 4<sup>ème</sup>** : langue vivante II : espagnol ou italien, poursuite de la classe bilingue anglais/allemand.

La classe bilingue permet d'étudier anglais et allemand de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>.

## ◆ V - LANGUES ANCIENNES ET OPTIONS :

- **En 5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup>** : latin en option pour tous.
- **À partir de la 3<sup>ème</sup>** : latin ou grec en option.
- **À partir de la 2<sup>de</sup>** : en option : latin – grec – arts plastiques – théâtre – langue vivante III : italien

**POUR TOUS : ASSOCIATION SPORTIVE**

\* **ULIS** : Unité localisée pour l'inclusion scolaire (pour les enfants déficients intellectuels)

## ◆ VI - ACTIVITÉS CULTURELLES EN ÉCOLE :

- **En maternelle** : ½h de musique par demi-classe par semaine en PS et MS et 1h en GS.
- **En élémentaire** : 1h d'initiation musicale par semaine/module théâtre pour certains niveaux de classe.
- **Cycles II et III** : - chorale proposée à ceux qui le désirent (*atelier payant*)  
- différents ateliers péri-éducatifs sur la pause méridienne

## ◆ VII – CENTRE DE LOISIRS « ŒUVRE DON BOSCO »

Le centre de loisirs accueille les enfants le mercredi en période scolaire de 8h à 17h et certaines vacances scolaires.

## ◆ VIII - FRAIS ANNUELS 2018/2019 :

La contribution familiale et les frais de demi-pension sont fixés chaque année par le Conseil d'Administration de l'Association Sévigné, validés par la préfecture des Bouches-du-Rhône. Leur montant peut varier d'une année sur l'autre en raison de la hausse du coût de la vie, de charges nouvelles ou d'investissements exceptionnels.

Contribution familiale	maternelle et élémentaire	<b>692€</b>
	secondaire	<b>925€</b>

## ◆ IX - FRAIS DIVERS 2018/2019 :

	MATERNELLE / ÉLÉMENTAIRE	SECONDAIRE
ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES	<b>44€</b>	<b>28€</b> (6 <sup>ème</sup> , 3 <sup>ème</sup> , 2 <sup>nde</sup> , 1 <sup>ère</sup> ) <b>42€</b> (5 <sup>ème</sup> , 4 <sup>ème</sup> )
FOURNITURES SCOLAIRES	<b>39€</b>	<b>37€</b> (collège) <b>16€</b> (lycée)
FORFAIT SPORT	<i>Suivant activité et niveau</i>	<i>Forfait</i>
GARDERIE ET ÉTUDE PRIMAIRE, ÉTUDE SECONDAIRE	<b>285€</b>	<i>Prise en charge par l'établissement</i>
BAC BLANC		<b>31€</b> (1 <sup>ère</sup> ) <b>51€</b> (1 <sup>re</sup> )
<b>RESTAURATION</b> : (au prorata de la durée de la scolarité et du nombre de repas hebdomadaires) FORFAITS POSSIBLES : 4, 3 ou 2 repas hebdomadaires. <i>Exemple : pour 4 repas par semaine sur 35 semaines : 880€ (6,28€ le repas)</i> REPAS OCCASIONNEL : <b>7,30€</b> REPAS SNACK POUR LE LYCÉE : carnet de 25 points snack : <b>35€</b>		

## ◆ X - DEMANDE D'INSCRIPTION :

L'inscription à « Sévigné » se fait en deux temps et suppose d'abord la constitution d'un dossier comprenant :

• la demande de pré-inscription (document à prendre à l'accueil ou sur le site internet de l'établissement aux différentes dates indiquées)
• lettre des parents exposant les motifs qui les ont poussés à choisir « Sévigné » pour leur enfant et par qui, ils ont découvert « Sévigné »
• deux enveloppes affranchies au tarif en vigueur (20g)
• les photocopies des bulletins trimestriels et/ou du livret d'évaluation de l'année précédente sauf pour les petites sections de maternelle.
• les photocopies des bulletins trimestriels de l'année en cours, au fur et à mesure de leur parution, sans oublier le bulletin du 3 <sup>ème</sup> trimestre avec l'avis du conseil des professeurs ou de l'enseignant.
• pour l'inscription en ULIS École ou Collège, un courrier précisant l'handicap sera demandé, puis après contact avec la famille, il sera nécessaire de fournir la notification de la décision de la MDPH ( <i>Maison Départementale des Personnes Handicapées</i> ).

## ◆ XI - PROCESSUS D'ADMISSION :

La réponse à la candidature d'un nouvel élève est décidée après l'étude de son dossier et un éventuel entretien avec la famille. **Les futurs élèves** sont tenus d'être présents lors de l'entretien. Elle est signifiée aux parents par le Chef d'établissement **le plus rapidement possible**. Elle peut prendre trois formes :

- **l'admission**,
- **la mise sur liste d'attente** : dans certains cas la réponse peut être tardive (*fin juin, début juillet, après les résultats des conseils de classe de nos élèves ou des résultats du Bac pour les terminales et quelquefois début septembre*),
- **le refus**.

Les **critères** qui commandent cette décision sont, entre autres : les places disponibles, l'acceptation du projet éducatif, l'engagement des familles dans l'établissement, le niveau scolaire et le comportement de l'élève, le lieu du domicile des parents (*la longueur du trajet peut limiter fortement le bon fonctionnement d'une scolarité*), un accord avec l'établissement actuel du candidat... et, enfin, les raisons de l'inscription envisagée.

**Pour l'admission en ULIS École**, le projet individuel de l'enfant doit être en lien avec les projets du groupe existant. Une semaine à l'essai est primordiale **pour envisager l'inscription**. Un entretien avec la famille devra ensuite valider l'inscription.

**De même pour l'ULIS Collège**, un deuxième rendez-vous pourra être donné à la famille avec l'enfant, en présence de l'institutrice spécialisée et de la psychologue de l'établissement pour s'assurer que le projet individuel de l'enfant s'intègre bien avec celui de la classe. Un temps d'intégration peut également être organisé pour confirmer l'inscription.

Les motivations qui ont amené les parents à déposer une candidature sont fondamentales. Il s'agit de savoir si le choix de « SÉVIGNÉ » est le plus judicieux pour l'avenir de l'enfant.

## ◆ XII - ADMISSION :

La famille devra confirmer l'admission en donnant un chèque de **260€ (130€ de frais d'inscription et 130€ d'arrhes à valoir sur la contribution familiale de l'année 2018/2019)**.

**Ce versement restera intégralement acquis** à l'établissement si l'inscription de l'élève est annulée par décision unilatérale de la famille.

**L'admission ne sera définitive qu'après réception du certificat de radiation et du dernier bulletin de notes signifiant la décision de fin d'année et si cette dernière est en accord avec la classe demandée à l'inscription (à partir du primaire).**

*Le Chef d'Établissement du 1<sup>er</sup> degré,    Le Chef d'Établissement 2<sup>nd</sup> degré coordinateur,*

*Marie-Agnès PELLERANO*

*Alain NORMANT*